

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	19 août 2025
Délibération N°	15
Date de la convocation	8 août 2025
Objet	3.1 Meze - Acquisition des parcelles CW440a, CW440b et CW440d auprès du Conseil Départemental - 1 bd Paul Valéry

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Denis MAULANDI
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Christophe MORALES (pouvoir à MME BOUIDA)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER, (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250819-20250819-15-DEV-DE
Date de télétransmission : 20/08/2025
Date de réception préfecture : 20/08/2025

Objet : 3.1 - MEZE

Acquisition des parcelles CW440a, CW440b et CW440d auprès du Conseil Départemental - 1 boulevard Paul Valéry

Le 19 août 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérouville Normandie Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérouville Normandie fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant la proposition du Conseil Départemental de vendre à Hérouville Normandie Logement et FDI HABITAT la parcelle CW440 d'une surface approximative de 3 826 m² située au 1 avenue Paul Valéry sur la commune de MEZE.

Considérant qu'un découpage cadastral est prévu pour créer 3 parcelles permettant la construction du projet d'Hérouville Normandie Logement (CW440a d'environ 1756 m², CW440b d'environ 204m² et CW440d d'environ 215 m²) soit d'environ 2 175m² environ au total, et d'une parcelle permettant la création du projet de FDI HABITAT (CW440c d'environ 1651m²) .

Considérant qu'actuellement ces parcelles sont occupées par le centre d'exploitation technique et le service territorialisé de Santé du Conseil Départemental, bâtiments voués à la démolition.

Considérant que ces acquisitions permettront à Hérouville Normandie Logement de réaliser 30 logements locatifs sociaux, 30 places de stationnements en sous-sol, 14 places de stationnement aérien et une voie d'accès commune aux projets Hérouville Normandie Logement et FDI HABITAT qui sera à terme rétrocédée à l'ASL de l'ensemble immobilier.

Considérant que dans l'acte de vente seront mentionnées des conditions suspensives suivantes :

- Conditions suspensives usuelles de libération du site.
- Obtention d'un PCVD purgé de tout recours / retrait.
- Obtention des financements nécessaires à la réalisation du projet en BRS par FDI HABITAT ce qui induit un prêt spécial de la CDC : condition d'obtention du Prêt GAÏA et des garanties d'emprunt nécessaires. A ce titre, il est à noter que l'obtention du prêt est conditionnée à l'atteinte d'une pré commercialisation du programme de 30% (puisque l'opérateur est FDI HABITAT).
- Obtention des financements et garants nécessaires à la réalisation du projet en LLS par HL,
- Terrain ne nécessitant pas de dépollution (pourra être levé avant signature du compromis car diagnostic pollution prévu cet été)

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'acquérir les parcelles CW440a, CW440b et CW440d auprès du Conseil Départemental situées 1 boulevard Paul Valéry sur la commune de MEZE pour un montant de 270 000 € sous réserve de l'avis de la Direction Immobilière.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

